

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 23 octobre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Jonathan Garneau, assistant-greffier substitut

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de l'assistant-greffier substitut voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2018-440

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant le point suivant :

- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2018-574 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-441

GREFFE – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 738 341 – INTERSECTION DES RUES DE SINGAPOUR ET DE VANCOUVER – MARYIMPORT INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution 2018-346 du 28 août 2018 a accepté une offre d'achat de Maryimport inc. du lot 6 272 255;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent ne pas donner suite à cette offre d'achat pour plutôt procéder à la vente d'une partie du lot 5 738 341;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter une offre d'achat de Maryimport inc. d'une partie du lot 5 738 341 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 6 040,9 m² (65 000 p²) situé à l'intersection des rues de Singapour et de Vancouver, illustré au plan joint au mémoire. Cette partie de lot sera désignée par un nouveau numéro de lot à l'acte d'achat;

DE vendre cette partie du lot 5 738 341 d'une superficie de 65 000 p² à Maryimport inc., au prix de 5,00 \$/p², soit pour un montant de 325 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes au projet de promesse d'achat joint au mémoire;

DE convenir que cette vente remplace celle prévue à la promesse d'achat faisant l'objet de la résolution 2018-346 adoptée le 28 août et que la vente du lot 6 272 255 n'aura pas lieu;

D'autoriser que l'acompte déposé lors de la signature de l'acte de vente pour le lot 6 272 255 serve de dépôt pour la vente du lot 5 738 341;

D'autoriser le greffier, ou son suppléant à signer l'offre d'achat;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leurs suppléants, à signer l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-442

GREFFE – VENTE DES BANCS DE LA SALLE DESJARDINS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE vendre à la Ville de Sherbrooke pour la somme de 10 000 \$, taxes en sus si applicables, les bancs de la salle Desjardins. L'enlèvement des bancs est à la charge de la Ville de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTION ET RÈGLEMENT



2018-443

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N^o 2018-574 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n^o 2018-574 modifiant le Règlement n^o REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 45.

Sylvain Juneau, maire

Jonathan Garneau, assistant-greffier
substitut